



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 25 MAI 2022 - 18 H 00

COMPTE RENDU

PRESENTS (18) :

F BOUCLET, E BUY, S CHOCHOIS, F CUVILLIER, L DENIS, J DUQUENOY, M ELOY, S GUILLET, M LEPRUVOST, M-C LERMYTTE, A LOGIE, L. LOQUET, B PASSEBOSC, L PROUVOT, CI PRUDHOMME, B RINGOT, Fr VANHILLE, P VERGRIETE,

EXCUSES AVEC POUVOIR (11) :

Madame M ARLABOSSE, N CHEVALIER, Ch. GILLOOTS, E LONGUET ;

Messieurs J-C ALLEXANDRE, P-H DUMONT, A FIGOUREUX, D GODEFROY, G HEDDEBAUX, Ch LEROY, B ROUSSEL,

Qui en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à :

Mesdames L PROUVOT, M ELOY, M-C LERMYTTE, S GUILLET,

Messieurs F BOUCLET, B COUSEIN, J DUQUENOY, L LOQUET, CI PRUDHOMME, P VERGRIETE, H WAROCZYK,

EXCUSES (15):

Mesdames N BOUCHART, B DRAIN, M HINGREZ-CEREDA,

Messieurs G ALLEMAND, P BEDAGUE, D BEE, P CHRISTOPHE, B COUSEIN, M DEMOLLIENS, JC DISSAUX, PH FAIT, D FASQUELLE, E GENS, T ROUZE, H WAROCZYK,

Secrétaire de séance : Monsieur CHOCHOIS

– Ordre du jour –

- **Installation des nouveaux membres au comité syndical**
- **Election douzième Vice-Président**
- **Approbation du P.V. de séance du Comité syndical du 25 janvier 2022**
- **Intervention de M Christian LEROY, vice-président en charge du développement durable et de l'économie circulaire pour faire part des réflexions du groupe de travail changement climatique 12 mai 2022.**
- **Intervention de M. Joël DUQUENOY, vice-président en charge de l'urbanisme (inter SCOT) et de l'habitat sur les travaux menés en conférence des SCOT sur le « zéro artificialisation nette »**
- **Adoption du compte administratif et compte de gestion pour l'année 2021**
- **Affectation des résultats 2021 définitive**

- **Délibérations :**
 1. Candidature à l'appel à projets régional « DLAL FEAMP 2021 – 2027 » GALPA
 2. Reprise de l'animation du réseau des ports de plaisance par le PMCO
 3. Désignation dans les organismes extérieurs
 - a. Commission départementale des risques naturels majeurs du Nord
 4. Service de défense contre la mer - Délibération cadre sur la maîtrise d'ouvrage déléguée
 5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 – Approbation règlement budgétaire et financier.
 6. Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité
 7. Autorisation du président à passer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial – JO 2024

- **Questions diverses**

Monsieur le Président :

« Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec plaisir que j'ouvre cette séance du comité syndical avec le devoir de gérer quelques retards, on va essayer de faire l'ordre des délibérations en fonction des arrivées des différents protagonistes de notre conseil de ce soir.

Mais sans plus attendre je passe la parole à Frédéric Cuvillier puisque c'est l'hôte de cette réunion »

Mr Frédéric CUVILLER :

« Ça va être vite fait, comme je suis candidat, je ne veux pas que ce soit décompté sur mon temps de parole donc je ne vous dis qu'une chose « soyez les bienvenus », ça fait plaisir de se rencontrer, alors c'est sous la forme reconfigurée, moins nombreux, donc c'est plus intense et tout simplement c'est agréable de vous voir et tout de suite rentrons dans l'ordre du jour parce que vous êtes pressés et comme la fois dernière j'avais dit "dites-moi combien de temps je dois meubler et je m'en arrangerai" Et bien Joël tu es bienvenu ! je disais justement que tu allais faire une intervention attendue, d'autant plus attendue que depuis, je vous accueille et je n'en finis pas de vous accueillir ! voilà !

Bienvenue et passons aux travaux, c'est une séance historique parce qu'il est des monuments qui quand même manqueront à notre perspective et à notre paysage institutionnel. »

Monsieur le Président :

« Merci Frédéric pour ton mot d'accueil !

Avant les délibérations plus administratives, on aura deux sujets principaux à traiter, Christian Leroy devait nous faire un retour sur le groupe de travail sur le changement climatique qui s'est tenu le 12 mai, mais en son absence c'est Claude Prudhomme, vice-président qui a assisté à l'ensemble des débats qui nous fera ce retour.

Joël nous fera le point sur les débats en conférence des Scot sur le fameux ZAN, on l'a évoqué d'ailleurs mais j'y viendrai lors de notre dernier séminaire, très bien d'ailleurs, nous devons également avoir la présence de Stéphane HAUSSOULIER, président du Syndicat mixte de la baie de Somme, par ailleurs président du Département de la Somme, mais son agenda ne l'a pas permis et ça c'est dans le cadre de nos rencontres avec nos partenaires.

Nous devons procéder d'abord à la remise en place complète du comité syndical, car il était incomplet lors de notre séance du 25 janvier.

On a installé mais il était encore incomplet parce qu'il restait quelques délibérations donc la CCHF et les Départements du Nord et du Pas de Calais qui n'avaient pas encore désigné leur représentant à ce moment-là, l'ont fait donc j'ai le plaisir d'accueillir :

- Les trois délégués pour la CCHF donc la Communauté de Communes des Hauts de Flandre :

Monsieur FIGOUREUX, Madame LERMYTTE et Madame LEPROVOST,

Je tiens à excuser André ayant eu un décès dans sa famille dont les obsèques étaient cet après-midi et d'ailleurs je lui ai envoyé encore toutes nos condoléances, je sais qu'il est très touché.

- deux pour le Conseil Départemental du Nord en l'occurrence :

Monsieur Paul CHRISTOPHE et Madame Martine ARLABOSSE

- deux pour le Conseil Départemental du Pas-de-Calais :

Madame Mireille HINGREZ-CEREDA et Madame Blandine DRAIN.

Nous voilà donc maintenant au complet, c'est-à-dire 44 membres et aujourd'hui le quorum est atteint, c'était l'objectif de réduire la présence des membres du comité syndical de manière justement à ne garder que les meilleurs, en l'occurrence aussi les plus présents, c'est l'intensité des débats qui prime, et puis privilégier des temps de rencontre comme ce qu'on a fait la dernière fois avec le séminaire où l'ensemble des maires de la Côte d'Opale étaient invités, finalement privilégier l'ouverture de nos travaux la plus large possible, c'est cet aller-retour qui nous permet finalement d'éviter d'avoir un grand nombre quand il s'agit des démarches institutionnelles et un plus large nombre, quand il s'agit d'évoquer tous les sujets de fond.

Je vous propose de procéder à l'élection du douzième vice-président avec pour délégation la ruralité puisque nous ne l'avons pas fait la dernière fois.

➤ **Election du douzième Vice-Président**

Election du 12^e vice-président,

Je vous propose la candidature de M. André FIGOUREUX

Y a-t-il d'autres candidats ? Non !

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

« Vote à l'unanimité »

Je vous en remercie

M. André Figoureux est élu douzième Vice-Président et sera chargé de la ruralité.

➤ **Approbation du P.V. de séance du Comité syndical du 25 janvier 2022**

J'en viens à présent au procès-verbal de la séance du comité syndical du 25 janvier.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

➤ **Intervention de M Christian Leroy, vice-président en charge du développement durable et de l'économie circulaire pour faire part des réflexions du groupe de travail changement climatique du 12 mai 2022.**

Christian Leroy a conçu et animé ce groupe de travail. Je vous rappelle qu'il s'agit de l'une de nos deux études stratégiques inscrites à la feuille de route pour ce mandat. Je passe la parole à Claude Prudhomme qui a bien voulu nous rendre compte des travaux de ce groupe. »

Monsieur Claude Prudhomme

« Le 12 mai dernier à Oye-Plage s'est réuni le groupe de travail Changement climatique du PMCO, à l'invitation de Christian LEROY, qui est le vice-président en charge de ces questions. Après une séance à Esquerdes en décembre 2021 qui avait été consacrée aux indicateurs locaux du changement climatique et à une analyse des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) adoptés ou en cours dans chacun de nos EPCI, il était question cette fois-ci des phénomènes observables, autrement dit, du constat des effets du changement climatique chez nous, à travers différents témoignages. On peut se féliciter de la bonne participation à cette réunion, qui a réuni plus d'une trentaine de personnes, élus et techniciens des EPCI ainsi que des Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous avons demandé au Centre ressource du développement durable (CERDD), organisme de référence dans les Hauts-de-France sur les questions de développement durable et de l'observation du climat notamment, de présenter les enjeux du changement climatique dans notre région. Joséphine RAYNAULD, chargée de mission Ressources climat, a ainsi exposé les conséquences directes (modification des températures, du niveau de la mer et des précipitations) de l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, mais aussi ses nombreuses conséquences indirectes sur la santé, l'agriculture, les forêts, les zones côtières ou la ressource en eau. Concernant l'élévation des températures moyennes, sur la période 1955-2017, on voit que la tendance à Boulogne sur Mer ou à Dunkerque est de +2°C en moyenne, soit un rythme encore plus rapide qu'au niveau mondial. Elle a aussi détaillé les notions d'empreinte carbone, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation.

Thierry ROUZE est intervenu en tant que vice-président de la CCRA et président du Symvahem pour évoquer les risques d'inondations par ruissellement et par débordement de cours d'eau auquel sont soumises les communes de ce périmètre. Le Symvahem intervient à la fois sur la sensibilisation, la prise de conscience du risque par les habitants et la réduction de la vulnérabilité. Un travail concerté avec les maires a permis la mise en place de barrières anti inondation. Le Symvahem porte aujourd'hui dans le cadre du PAPI du Delta de l'Aa le projet de champs d'inondation contrôlée. Il intervient également dans l'entretien des haies et des berges de la Hem, dans la restauration de la continuité écologique du cours d'eau et dans l'accompagnement d'agriculteurs dans la pratique de l'agroécologie. Couvrir les sols par exemple permet d'enrayer l'érosion. Des expérimentations et partages d'expérience sont menées. Comme l'a dit Thierry ROUZE, « en matière d'inondation rien n'est jamais gagné et nous devons agir pour que la solidarité amont-aval perdure ». Vis-à-vis du changement climatique, il a également souligné que « l'eau est l'enjeu de la décennie à venir, bien plus qu'une simple ressource, c'est un patrimoine. »

Le Bureau des recherches géologiques et minières a été invité à présenter l'étude en cours sur la problématique des maisons fissurées à Oye-Plage. Baptiste MEIRE, géologue, a présenté ce qui s'apparente à un véritable travail d'enquête pour essayer de comprendre la cause des fissures apparaissant sur des maisons parfois anciennes et solides, et auparavant épargnées par ce phénomène en aggravation. Plusieurs hypothèses sont étudiées, allant du comportement des argiles superficielles ou des sables sous-jacents aux influences hydrogéologiques éventuelles. Les méthodes d'investigation incluent la télédétection radar afin de quantifier les mouvements de terrain, la réalisation de profils par impulsions électriques, et les sondages par tarière ou par carottage. Plusieurs essais sont en cours de réalisation pour comprendre le comportement des fissures au regard de l'évolution de la nappe d'eau, de la température et de la marée.

Philippe PARENT, directeur de l'Institution intercommunale des wateringues, a présenté l'étude prospective actuellement menée sur l'adaptation aux conséquences prévisibles du changement climatique sur le territoire des wateringues. Les problématiques concernées sont multiples : quelle performance et robustesse du système face à l'évolution des risques ? Comment préserver la ressource en eau et satisfaire des usages qui en dépendent ? Philippe PARENT a présenté les particularités du territoire, à la fois fortement urbanisé et aménagé avec des pôles urbains, des zones industrielles, des grands ports, et très agricole, avec 80 % de la surface totale cultivée et des cultures fortement dépendantes de la gestion des eaux en irrigation ou en drainage. Le changement climatique

et l'imperméabilisation des sols rendent le territoire vulnérable aux inondations continentales, d'autant que l'augmentation du niveau marin limite l'écoulement gravitaire c'est-à-dire le rejet d'eau à la mer. L'étude s'intéresse aussi à la raréfaction de la ressource en eau, sachant qu'une partie du territoire dépend déjà de transferts d'eau par l'écluse des Fontinettes.

Olivier CAILLAUD du Service de défense contre la mer du PMCO a ensuite évoqué les risques de submersion marine sur notre littoral, en particulier à Oye-Plage. Après avoir rappelé la genèse du service de défense contre la mer, auquel adhèrent 4 EPCI du PMCO, il a exposé le contexte ansérien. Celui-ci est caractérisé par une érosion à la fois du trait de côte et de l'estran. Protégée d'une part par des digues et d'autre part par le cordon dunaire, la commune est soumise à un risque de submersion marine modélisé dans le Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) applicable depuis 2017. Le niveau marin centennal à Oye-Plage est de 4,8 mètres, mais lors de la tempête Xaver en 2013, celui-ci est monté à 5,12 mètres à Calais et 4,7 mètres à Dunkerque. Le PMCO mène un suivi topographique du trait de côte et mène des études en vue de la régularisation du système d'endiguement du Platier d'Oye. Les incidences prévisibles du changement climatique que sont la hausse du niveau moyen des mers et une plus grande intensité et fréquence des tempêtes augmentent le risque de submersion marine par risque de brèche. Cela nécessite de définir un projet de territoire concerté pour faire à ces enjeux.

Joséphine RAYNAULD est ensuite revenue sur les enjeux de la participation et de la mobilisation des jeunes, en se référant à l'expérience du « labo jeunesse » du CERDD. En écho à ce qui a été échangé précédemment dans le groupe de travail, elle explique la nécessité de passer d'une préoccupation de l'acceptabilité d'un projet à celle de son appropriation par les citoyens. Il n'y aura pas de transition écologique sans transition démocratique, les deux sont intrinsèquement liés car la participation conditionne la mise en œuvre ultérieure. L'enjeu est de trouver comment créer de la porosité entre la jeunesse impliquée sur la question du climat et les élus, qui ont beaucoup à apprendre les uns des autres.

Voilà monsieur le Président le compte-rendu de cette journée. »

Monsieur le Président :

« Merci à toi Claude !

C'était une étape de constat et ça va se poursuivre notamment avec les échanges de bonnes pratiques et des associations plus larges à la démarche.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce point ? Non pas de remarques.

➤ **Intervention de M. Joël DUQUENOY, vice-président en charge de l'urbanisme (inter SCOT) et de l'habitat sur les travaux menés en conférence des SCOT sur le « zéro artificialisation nette ».**

Joël va nous faire part de l'évolution des discussions entre syndicats mixtes de Scot du Département du Pas de Calais pour faire valoir nos arguments et nos spécificités.

Je te laisse Joël nous présenter un petit peu un état des lieux après la rencontre qu'on a eue au séminaire. »

Joël Duquesnoy

« Merci Monsieur le président ! Bonjour à tous !

Je vais une nouvelle fois vous parler des travaux menés en conférence des Scot sur la loi climat résilience et plus particulièrement le « zéro artificialisation nette ».

Les premières conférences ont décidé d'un modus operandi qui passe par un travail d'abord au sein de chacun des 5 départements de la Région, et ensuite il y aura mise en commun entre les élus représentants chaque département. Pour le Pas de Calais, ont été désignés 4 élus titulaires et 4 suppléants selon l'organisation suivante :

Représentants du bassin minier :

Il n'y a personne désigné car c'est encore en discussion entre les Communautés d'Agglomération de Liévin, Hénin-Carvin et CABBALR.

Représentants du littoral :

Titulaire : Monsieur LOQUET,
Suppléant : Monsieur CHOCHOIS,

Représentants du secteur rural :

Titulaire : Monsieur BACHELET
Suppléant : Monsieur DUCROCQ

Représentants de l'arrageois et sud Arras :

Titulaire : Madame ROSSIGNOL,
Suppléant : Monsieur GEORGET

Ces élus se réuniront début juin pour valider ou non le corpus d'éléments à faire valoir pour défendre les intérêts des territoires du Pas de Calais.

Pour mettre au point ce corpus, des réunions ont lieu toutes les semaines entre directeurs de syndicats mixtes de Scot. A partir d'une feuille blanche, le document s'est construit progressivement et est aujourd'hui parvenu à cette rédaction qui vous est présentée ce jour.

Vous trouverez sur table les enjeux du travail à réaliser.

Certains items concernent tous les territoires du département, d'autres sont spécifiques à certaines parties du département.

Le travail actuellement mené dans le Pas de Calais n'est pas le plus compliqué, c'est ensuite lorsque ce travail sera confronté à celui des autres départements que les difficultés seront plus grandes :

- Avec les secteurs en forte croissance démographique comme l'Oise, du fait de l'attraction de l'Île de France et la métropole lilloise,
- Avec les départements plus ruraux ou les parties plus rurales qui revendiquent un développement, et c'est bien normal, mais sachant que ces vingt dernières années, ils ont souvent connu un développement plus important que les zones urbaines non métropolitaines.
- Une réunion est prévue le 5 juin avec les représentants de chaque établissement.

Pour ce qui concerne spécifiquement le Pas de Calais, Françoise Rossignol a rencontré le Préfet Lefranc le 19 mai à ce sujet. Celui-ci lui a fait part de la détermination du Préfet de Région à appliquer strictement la circulaire de l'Etat du début d'année. Pour simplifier, celle-ci encourage les services de l'Etat à anticiper sur l'application des dispositions du ZAN, sans réelle base juridique, mais en partant d'une constatation simple : avec les délais de mise à jour du SRADDET, puis des SCOT puis des PLUI, nous serons au mieux en 2027 et le respect de la règle, c'est sur la période 2021 – 2031, donc en 2027, l'essentiel aura été consommé.

Le Préfet du Pas de Calais a promis une application au cas par cas qui ne pénalise pas le développement. Il sera vraisemblablement plus souple pour les implantations économiques hors commerce que pour les logements. Pour les logements, il faudra notamment démontrer pour chaque projet qu'il n'y avait pas de solution alternative sur les friches du territoire.

Après la période de réserve due aux élections législatives, les préfets seront invités à prendre contact avec les présidents des EPCI pour évoquer ce sujet, la conférence des Scot va se réunir avec l'ensemble des participants le 21 juin pour partager les propositions faites à l'échelle des 5 départements de la région,

Nous comptons donc sur les élus désignés pour nous défendre et je continuerai à vous tenir au courant des différents travaux.

Voilà Mr le Président ce qu'on peut dire à ce stade. »

Monsieur le Président :

« Merci Joël ! Je rappelle que c'était pour le Pas-de-Calais, néanmoins parce que tu as évoqué, je vois Marie qui grince des dents, évidemment la jurisprudence du préfet ne va pas être appliquée différemment dans le Nord, jusque-là on a affaire au préfet de région, je pense que c'est un sujet dont il faudra particulièrement être attentif, surtout sur la Côte d'Opale, tu l'as dit dans ton propos Joël mais la problématique démographique risque de se retourner contre nous. Il faudra vraiment avancer des arguments très puissants pour pouvoir réussir à contrer et rappeler qu'après on va rentrer dans un jeu politique à la Région et je veux vraiment alerter tous les élus présents et en particulier les présidents d'intercommunalités de la Côte d'Opale, je pense qu'il faudra qu'on soit unis à la Région et puissants et je pense qu'il faudra vraiment pouvoir défendre notre territoire si on ne veut pas être les dindons de la farce de la consommation foncière. Voilà !

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur ses propos de Joël ? non ! »

Mr Joël Duquesnoy

« Nous avons reçu aujourd'hui dans le courrier une motion de notre collègue de la communauté d'agglomération de Cambrai indiquant qu'ils ont pris une motion en comité syndical pour s'opposer à cette réforme. On l'a reçu à la CAPSO ce matin. »

Monsieur le Président :

« Merci à toi Joël et merci de continuer à suivre ces problématiques, c'est vrai qu'au séminaire, c'était le sujet qui interpellait je trouve beaucoup plus les maires, donc merci à toi de continuer à suivre pour nous toutes ces activités et n'hésite pas aussi à nous solliciter quand tu auras besoin de monter tous

au créneau et s'il faut faire à un moment donné une motion mais je pense qu'il faudra faire plus vraiment intervenir plus fortement et plus politiquement.

Merci Joël !

J'en arrive au compte de gestion et compte administratif de l'exercice 2021 et je passe la parole à Francis. »

➤ **Adoption du compte administratif et compte de gestion pour l'année 2021**

Mr Francis BOUCLET

« Merci président,

Le compte administratif 2021 fait apparaître des recettes à hauteur de 2 540 002,12 euros pour les dépenses à hauteur de 1 617 213,59 euros. Les dépenses sont plus élevées qu'en 2020, qui n'était déjà pas une année normale, compte tenu du décalage de versement des bourses aux doctorants tandis que les recettes « défense contre la mer » ont diminué suite au ralentissement des études lors de la crise COVID.

Le compte de gestion établi par le trésorier est conforme au compte administratif.

« *Le président sort de la salle pour le vote du compte administratif* »

Vote du compte administratif

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

Monsieur le Président vous pouvez revenir »

Monsieur le Président :

« Merci Francis, et je te laisse poursuivre avec l'affectation des résultats 2021. »

➤ **Affectation des résultats 2021 définitive**

Mr Francis BOUCLET

« Lors de la dernière séance nous avons déjà affecté par anticipation les résultats. Les comptes de gestion et administratif confirment cette prévision, à savoir un report en fonctionnement de 835 812,49 euros et un excédent d'investissement reporté de 69 637,19 euros. »

Monsieur le Président :

« Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? des questions des votes contre

Je vous en remercie.

Je continue avec les délibérations

➤ **Délibérations :**

1. Candidature à l'appel à projets régional « DLAL FEAMP 2021 – 2027 » GALPA

La Région Hauts-de-France a lancé un appel à projets sur fonds européen afin de créer des Groupes d'Action locale pour la pêche et l'aquaculture. Deux groupes existaient déjà : l'un sur le Montreuillois et l'autre sur le Boulonnais. Il semble opportun que le PMCO se positionne afin de déposer un dossier pour le littoral allant de la Communauté Urbaine de Dunkerque à la Communauté d'Agglomération

Grand Calais Terres et Mers en passant par la CC de la Région d'Audruicq de manière à pouvoir fédérer ses entités dans un dernier GALPA.

Si la candidature du PMCO est retenue, nous procéderons au recrutement d'un animateur, dont le coût financier est intégralement compensé par des financements européens et régionaux, ayant pour charge l'animation de ce groupe d'action locale

Aucun coût pour le PMCO, c'est une délibération qui vise en fait à avoir un porteur commun à ces trois intercommunalités sachant qu'évidemment pour le Boulonnais il n'y a que la CAB et pour le Montreuillois, il n'y a qu'une intercommunalité.

Est-ce qu'il y a des votes contre, des remarques ou des abstentions ? non on est d'accord là-dessus
Je vous en remercie

2) Reprise de l'animation du réseau des ports de plaisance par le PMCO :

L'association des ports de plaisance maritimes et fluviaux des Hauts-de-France a prononcé sa dissolution en juillet 2021 avec comme horizon la reprise de l'animation du réseau par le PMCO ce qui permettrait de maintenir un cadre collectif pour orienter les actions communes et échanger sur les sujets de fond. J'ai demandé à Marjorie Eloy qui était la dernière présidente de cette association qui est présidente de Dunkerque Marina, d'animer ce groupe de travail, qui ne se traduira pas par un recrutement supplémentaire mais fonctionnera comme un groupe de travail comme les autres. Si des actions communes sont décidées, par les différents acteurs qui siégeront, les ports ou les EPCI supports seront appelés à contribution mais évidemment pas le PMCO.

De même, lors de cette assemblée générale, il a été acté que le versement de la trésorerie restante de l'association s'effectuerait au profit du PMCO. Cela devrait tourner autour de 15 000 euros.

C'est un retour historique le PMCO avait été à l'origine de l'Association des ports des Hauts de France l'ambition à un moment donné de la création de l'association c'était de le voir aussi porté davantage par la Région vous vous rappelez que ça ne s'est pas traduit concrètement dans les actes et aujourd'hui avec la nouvelle gouvernance des ports de plaisance, Marjorie Eloy a donc fait le tour des différents présidents qui souhaitent revenir à une formule nettement moins structurée, institutionnelle et donc évidemment le groupe de travail est le souhait de tout le monde qui lève le cadre institutionnel.

Est-ce qu'il y a des remarques est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie.

3) Désignation dans les organismes extérieurs :

Je viens à la désignation dans les organismes extérieurs, vous savez que quelques désignations étaient en attente une en l'occurrence, c'était en attente de l'entrée au comité syndical des représentants de la CCHF, il vous est proposé de désigner à la commission départementale des risques naturels majeurs du Nord Madame Marie-Claude LERMITTE qui siégeait déjà avant.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? pas d'autres candidats

Madame LERMYTTE vous êtes élue !

4) Délibération cadre sur la maîtrise d'ouvrage déléguée :

Lors de l'élaboration du programme d'actions 2022 du service commun de défense contre la mer, plusieurs EPCI membres ont émis le souhait de confier au PMCO pour leur compte la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux avec les études ou prestations préalables afférentes.

Le PMCO ne percevra aucune rémunération au titre de cette délégation. De même, les études seront entièrement prises en charge par le maître d'ouvrage, le PMCO n'ayant pas les capacités financières de prendre à sa charge l'opération envisagée.

Les modalités financières d'exécution des marchés seront établies lors de l'établissement de la convention pour chacune des opérations envisagées.

Est-ce qu'il y a des remarques ? de votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie

J'en viens à la délibération 5, c'est à toi Francis. »

5) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et approbation du règlement budgétaire et financier :

Mr Francis BOUCLET

« L'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics passera au plus tard le 1^{er} janvier 2024 à la comptabilité M57. Afin de bénéficier d'un accompagnement des services de l'Etat, il est proposé d'avancer au 1^{er} janvier 2023 l'adoption de cette nouvelle nomenclature pour le PMCO.

Ce passage implique d'approuver un règlement budgétaire et financier qui fixe simplement les procédures comptables du syndicat ainsi que les différentes durées d'amortissement. Ce dernier a reçu un avis favorable du comptable public. »

Monsieur le président

« Merci Francis !

Est ce qu'il y a des remarques ? des votes contres ? des abstentions ?

Je vous en remercie. »

6) Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité :

Afin que le PMCO puisse télétransmettre l'ensemble de ses actes au contrôle de légalité de façon dématérialisée, il convient de délibérer à cet effet. Parallèlement, les services se sont rapprochés de notre prestataire informatique le coût est d'environ 1 000 € pour la mise en service et 120 € par an de contrat.

Est ce qu'il y a des remarques ? de votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

7) Autorisation donnée au Président de passer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial dans le cadre de la mission JO 2024 :

L'appel à candidature du PMCO dans le cadre de la mission JO 2024 que je ne vous rappelle pas, Ludovic l'a d'ailleurs largement présenté au moment du séminaire, a permis de sélectionner un agent en exercice à la mairie de Gravelines. Afin que celui-ci puisse exercer sa mission à partir du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 31 octobre 2024, il est proposé de procéder à une mise à disposition et d'autoriser le

président à passer une convention qui fixera les modalités d'exercice de la mission ainsi que la périodicité des remboursements de rémunération du PMCO à la maire de Gravelines.

Y a-t-il des remarques ? des votes contre ? des abstentions ?

Très bien c'est adopté.

J'ai le plaisir de clôturer notre séance du comité syndical, mais je ne le ferai pas sans évidemment évoquer le moment historique comme l'a dit Frédéric que nous vivons, c'est aussi l'arrivée de Laurent Pidoux à la tête de la direction du Pôle Métropolitain, mais surtout le départ de Jean Marc Plouvin, je te souhaite une bonne retraite avec ton épouse Marie-Aimée, avec ton fils qui partage la même passion du vélo que toi et te souhaite une excellente retraite et un immense merci »

Fin de séance : 19h05